

## I. Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## II. Produit

**Produit :** Dorval European Climate Initiative I

**Initiateur :** Dorval Asset Management, société de gestion du Produit

**ISIN :** FR0013334398

[www.dorval-am.com](http://www.dorval-am.com)

Appeler le 01 44 69 90 44 pour de plus amples informations

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Dorval Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Dorval Asset Management, qui appartient au Groupe BPCE, est agréée en France sous le numéro GP 93-08 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 30/09/2023.

## III. En quoi consiste ce produit ?

### 1. Type

Ce Produit est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM).

### 2. Durée

Ce Produit a été créé le 22/06/2018 pour une durée de 99 ans. Ce Produit peut être dissous ou fusionné avant cette échéance : dans ce cas, vous seriez informé par tout moyen approprié prévu par la réglementation.

### 3. Objectifs

Le Produit a pour objectif l'investissement durable à hauteur de 90% de son actif net hors liquidités et dérivés de couverture. L'objectif du Produit est de favoriser le développement d'entreprises, majoritairement de la zone euro, qui apportent des solutions aux enjeux climatiques via leurs offres de produits ou de services ou qui contribuent à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris. Les investissements du Fonds seront 100% durables au sens de la réglementation SFDR, à minima conformes à hauteur de 75% aux éco-activités définies par le label Greenfin. A travers cet objectif, le Fonds s'engage ainsi à limiter le potentiel de réchauffement de ses investissements d'ici 2100 sous le seuil de 2°C par rapport au niveau préindustriel. Le Fonds a également pour objectif une performance supérieure à celle de l'indice EURO STOXX Total Market Paris-Aligned Benchmark Net Return EUR (Code Bloomberg BKXTPAB Index) sur un horizon d'investissement supérieur à 5 ans. Les actifs composant l'indice de référence sont sélectionnés de façon à ce que les émissions de carbone de ces actifs soient alignées sur les objectifs de l'Accord de Paris sans porter de préjudice significatif aux autres objectifs ESG. L'Indicateur de Référence permet à l'investisseur de qualifier la performance et le profil de risque qu'il peut attendre lorsqu'il investit dans le Fonds. Pour autant, l'univers d'investissement initial du Fonds n'est pas limité aux titres contenus dans l'indicateur de référence. L'univers d'investissement initial est constitué d'actions européennes, notées sur des critères extra-financiers selon l'approche propriétaire de Dorval Asset Management. Il est décliné en périmètre d'investissement (2263 émetteurs) puis périmètre investissable (759 émetteurs) après application des critères propres au label Greenfin et de nos politiques de gestion des exclusions, de gestion des controverses et élimination des émetteurs dont la note environnementale et/ou sociale et/ou de gouvernance et/ou la note synthétique ESG est sous les minima fixés. Les données chiffrées sont au 31 mars 2023. Le Fonds investira au moins 60% de son actif net dans des valeurs de la zone euro, au moins 75% de son actif net dans des valeurs éligibles au PEA et dans le respect des critères du label Greenfin et de la classification Article 9 au sens du Règlement SFDR. Le Produit peut être éligible aux contrats d'assurance vie, en unité de compte. La construction et la gestion du portefeuille s'appuient sur 3 volets : (a) une catégorisation des valeurs au sein des thématiques d'investissement considérées comme porteuses, (b) une sélection de valeurs au sein de ces thématiques d'investissement complétée par des titres retenus pour leur intérêt propre, (c) une répartition de ces valeurs dans le portefeuille, ainsi qu'un poids maximum à l'actif du portefeuille, fondés sur une méthodologie propriétaire de notation qui combine 4 analyses et 4 notations : (1) une analyse thématique au sein des éco-activités, afin d'avoir plus de 75% de l'actif net sur des valeurs appartenant à ces "écoactivités" (2) Une analyse de l'intensité verte : chaque émetteur est catégorisé selon leur critère d'intensité verte : intense, dynamique ou neutre, avec un minimum de 20% de l'actif net en sociétés de catégorie "intense" et 75% minimum en sociétés "intense" ou "dynamique". (3) une analyse extra-financière assise sur les enjeux ESG considérés comme les plus significatifs pour la Société de Gestion (dont les émissions carbone, le traitement des déchets, la gestion du capital humain, la protection des données personnelles, la qualité du conseil d'administration, le respect des minoritaires, la lutte contre la corruption) et (4) une analyse financière. L'approche retenue est de type "Best-in-Universe", elle peut créer des biais sectoriels assumés. Ces objectifs extra-financiers du Produit s'inscrivent en cohérence avec l'Accord de Paris. La méthodologie repose en partie sur des données élémentaires provenant de fournisseurs externes de données. Ces données ne font pas systématiquement l'objet d'une vérification de leur qualité de la part de la Société de Gestion. Elle place la Gouvernance au cœur de l'analyse ESG et peut donc minimiser certains risques/opportunités sociaux ou environnementaux (ces derniers étant privilégiés par les deux premières analyses). La note synthétique issue de ces 4 analyses permet de sélectionner les valeurs et leur poids dans le portefeuille du Produit. Chaque analyse est révisée à minima annuellement et actualisée au fil de l'eau en fonction d'informations et/ou d'événements relatifs à la vie des entreprises détenues en portefeuille pour tout sujet entrant dans le champ des politiques d'exclusion et de gestion des controverses. Une analyse de l'équilibre sectoriel, géographique voire de l'orientation de "styles de gestion" des investissements du Produit est réalisée sans pour autant encadrer la construction du portefeuille. Cet OPCVM a pour classification AMF : Actions de pays de la zone euro. Le FCP détient un maximum de 10% d'OPC. L'allocation est répartie sur des investissements :

- En actions de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen (EEE) à hauteur de 75% minimum. Le Produit ne détient pas de titres émis sur des places émergentes.
- En instruments du marché monétaire et titres de créances pour un maximum de 25% des actifs, sans contrainte de sensibilité ou de maturité. Les émetteurs choisis sont notés au minimum BBB- par Standard & Poor's ou équivalent. La société de gestion s'appuie sur ses équipes et sa propre méthodologie pour l'évaluation du risque de crédit.

Le FCP pourra utiliser des instruments dérivés sur action ou change négociés sur des marchés réglementés ou organisés, en exposition ou en couverture. Le FCP pourra se surexposer dans une limite de 200%.

Le Produit capitalise ses revenus.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées auprès du Dépositaire chaque jour ouvré jusqu'à 13h00 (heure de Paris) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative de ce même jour. Les règlements y afférant interviennent le deuxième jour de bourse ouvré qui suit la date de la valeur liquidative retenue. Le Produit n'ayant pas été enregistré en vertu de la loi US Securities Act Of 1933, il ne peut être offert ou vendu, directement ou indirectement, à des « US persons » telles que définies par la réglementation américaine « Regulation S » ou « Foreign Account Tax Compliance Act » (FATCA).

#### 4. Investisseurs de détails visés

Le Produit s'adresse à des investisseurs qui souhaitent disposer d'une OPC éligible au PEA. L'investisseur s'expose aux marchés des actions de la zone euro sur un horizon de placement minimum de 5 ans. Le capital n'est pas garanti. Ce Produit s'adresse aux investisseurs qui souhaitent valoriser leur capital, et ayant une connaissance et une expérience de base et/ou intermédiaire et/ou avancée des marchés financiers.

Dépositaire : CACEIS Bank

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur [www.dorval-am.com](http://www.dorval-am.com)

La **valeur liquidative** est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessous et sur son site internet [www.dorval-am.com](http://www.dorval-am.com)

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du Produit sont disponibles en français auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : DORVAL ASSET MANAGEMENT – 1 rue de Gramont – 75002 PARIS ou à l'adresse électronique suivante : [informations@dorval-am.com](mailto:informations@dorval-am.com)

#### IV. Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

##### 1. Indicateur de risque



**L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez ce Produit sur la durée de placement recommandée, soit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.**

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Ce produit est classé 4 sur 7, soit une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futures performances se situent à un niveau moyen et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques importants du Produit non pris en compte dans le calcul du SRI :

**Risque de crédit :** le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.

**Risque de liquidité :** le risque de liquidité représente la baisse de prix que l'OPCVM devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.

**Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme :** le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les produits dérivés, futures ou options.

Soyez conscient que vous pouvez être impacté par un risque de change. En effet, la devise de ce Produit peut être différente de celle de votre pays. Les remboursements que vous recevrez seront effectués dans la devise de ce Produit qui pourra être différente de celle de votre pays, le rendement final que vous obtiendrez dépendra du taux de change entre ces deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

##### 2. Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais ne comprennent pas les coûts que vous pourriez avoir à payer à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants de votre remboursement.

Ce montant dépend également de la performance future du marché. L'évolution future du marché est incertaine et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios Défavorable, Intermédiaire et Favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit à horizon un an et sur la durée d'investissement recommandée. Ils sont calculés à partir d'un historique de longueur minimum de dix ans. En cas d'historique insuffisant, ceux-ci sont complétés sur la base d'hypothèses retenues par la Société de Gestion. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

| Période de détention recommandée : 5 ans<br>Exemple d'investissement : 10 000 €<br>Scénarios |                                                                                                               | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Minimum                                                                                      | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. |                           |                            |
| Tensions                                                                                     | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts                                                        | 3 830 €                   | 2 900 €                    |
|                                                                                              | Rendement annuel moyen                                                                                        | -61,71 %                  | -21,93 %                   |
| Défavorable                                                                                  | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts                                                        | 7 810 €                   | 8 730 €                    |
|                                                                                              | Rendement annuel moyen                                                                                        | -21,90 %                  | -2,69 %                    |
| Intermédiaire                                                                                | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts                                                        | 10 220 €                  | 12 660 €                   |
|                                                                                              | Rendement annuel moyen                                                                                        | 2,19 %                    | 4,83 %                     |
| Favorable                                                                                    | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts                                                        | 14 000 €                  | 16 780 €                   |
|                                                                                              | Rendement annuel moyen                                                                                        | 40,03 %                   | 10,91 %                    |

Le scénario Défavorable est produit sur un investissement entre 09/2021 et 09/2022 pour la sortie après 1 an et entre 12/2021 et 08/2023 pour la sortie après 5 ans.

Le scénario Favorable est produit pour un investissement entre 03/2020 et 03/2021 pour la sortie après 1 an et entre 06/2016 et 06/2021 pour la sortie après 5 ans.

Le scénario Intermédiaire est produit pour un investissement entre 12/2015 et 12/2016 pour la sortie après 1 an et entre 02/2018 et 02/2023 pour la sortie après 5 ans.

Le scénario Tensions est une simulation de scénarios de situations extrêmes, sans s'appuyer sur l'historique du fonds.

#### V. Que se passe-t-il si Dorval Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## VI. Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### 1. Coût au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons considéré :

- Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 EUR.

(\*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,80 % avant déduction des coûts et de 4,83 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

| Investissement : 10 000 €       | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans |
|---------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Coûts totaux                    | 344,06 €                  | 1 158,07 €                 |
| Incidence des coûts annuels (*) | 3,47 %                    | 1,97 % chaque année        |

### 2. Composition des coûts

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Si vous sortez après 1 an |
|-------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| Coûts d'entrée                                                    | L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. 2,00 % représente le montant maximal que vous paierez, il se peut que vous payiez moins. La personne qui vous vend le Produit vous informera du montant réel à votre charge.                                                                | Jusqu'à 200,00 €          |
| Coûts de sortie                                                   | L'incidence des coûts que vous payez lors de la sortie dans votre investissement. 0,00 % représente le montant maximal que vous paierez, il se peut que vous payiez moins. La personne qui vous vend le Produit vous informera du montant réel à votre charge.                                                               | Jusqu'à 0,00 €            |
| Coûts récurrents [prélevés chaque année]                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                           |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | L'incidence des coûts que vous payez chaque année. Ces coûts représentent les frais d'exploitation inévitables du Produit et tous les paiements, y compris les rémunérations, aux parties liées au Produit qui lui fournissent des services. 0,80 % de la valeur de votre investissement par an.                             | 78,40 €                   |
| Coûts de transaction                                              | L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit. 0,67 % de la valeur de votre investissement par an. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.                                                                              | 65,66 €                   |
| Coûts récurrents prélevés sous certaines conditions               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                           |
| Commissions liées aux résultats                                   | L'incidence des commissions liées aux résultats. La Société de Gestion prélève cette commission sur votre investissement en cas de performance positive et si le Produit surpasse son indice de référence, l'EURO STOXX Total Market Paris-Aligned Benchmark Net Return EUR. Elle prélève alors 20% de cette surperformance. | 0,00 €                    |

## VII. Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

**Période de détention recommandée minimale requise : 5 ans**

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre Produit, à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement. Vous pouvez demander le remboursement partiel ou total de votre Produit à tout moment. Toutefois, si vous demandez le remboursement avant la fin de la période de détention recommandée, vous pourriez recevoir moins que prévu. La durée de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée ni comme une Garantie, ni comme un engagement des performances futures, du rendement de votre Produit et du maintien de son niveau de risque.

## VIII. Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous voulez formuler une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ou vendu ce Produit ou sur le Produit lui-même, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse [informations@dorval-am.com](mailto:informations@dorval-am.com) ou envoyer un courrier à Dorval Asset Management à l'adresse suivante : 1 rue de Gramont 75002 PARIS.

## IX. Autres informations pertinentes

Les performances passées de votre Produit représentées sous forme de graphique pour les dix dernières années, ou le cas échéant, les cinq dernières années si le Produit dispose de moins de cinq années civiles complètes, sont publiées sur le site internet à l'adresse suivante : [www.dorval-am.com](http://www.dorval-am.com)

Les calculs mensuels des scénarios de performance de votre Produit sont accessibles via le lien suivant : [www.dorval-am.com](http://www.dorval-am.com)

**Fiscalité :** Le Produit est éligible au PEA. Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de ce Produit peuvent être soumis à taxation. Vous pouvez vous renseigner à ce sujet auprès de la personne qui vous a conseillé ou vendu ce Produit.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Un mécanisme de plafonnement de rachats « Gates » peut être mis en œuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique « Plafonnement des rachats « Gates » » du prospectus et à l'article 3 « Emission et rachat des parts » du règlement du FCP, disponibles sur le site internet de la société de gestion.